

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mai 2008

CP 08/05-12

**TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDES DE GARANTIES D'EMPRUNTS**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen trois demandes de garanties d'emprunts présentées par M. le Président de Tarn et Garonne Habitat destinés à la construction et à l'acquisition-amélioration de logements.

I – Ilot Pierre à Molières

Cette opération concerne la construction de 8 logements (2 de type 2 et 6 de type 3) situés îlot Pierre à Molières.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 428 469 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS	380 389 €
* Subvention Etat (arrêté du 20/12/07)	17 600 €
* Conseil Général (1)	30 480 €
Total	428 469 €

1. Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence.

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 380 389 €.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt PLUS	
Montant	380 389 €
Montant garanti	190 194,50 €
Taux d'intérêt actuariel	4,30 %
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00 %
Préfinancement	0 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 190 194,50 €, soit 50 % d'un montant global de 380 389 € sous réserve que la commune de Molières se porte garante par délibération à hauteur de 50 % de la totalité de l'emprunt souscrit.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 2006, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur un logement, dans le cadre du dispositif en vigueur.

II – Les logis de la Seyne à Saint-Etienne de Tulmont

Cette opération concerne la construction de 6 logements (2 de type 2 et 4 de type 3) situés "les logis de la Seyne" à Saint-Etienne de Tulmont.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 405 519 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS	351 459 €
* Subvention Etat (arrêté du 20/12/07)	13 200 €
* Subvention C.I.L.	18 000 €
* Conseil Général (1)	22 860 €
Total	405 519 €

(1) Dans l'hypothèse où la subvention ne serait pas accordée, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence.

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 351 459 €.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt PLUS	
Montant	351 459 €
Montant garanti	246 021,30 €
Taux d'intérêt actuariel	4,30 %
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00 %
Préfinancement	0 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 246 021,30 €, soit 70 % d'un montant global de 351 459 € sous réserve que la commune de Saint-Etienne de Tulmont se porte garante par délibération à hauteur de 30 % de la totalité de l'emprunt souscrit.

Par ailleurs, en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 2006, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur un logement, dans le cadre du dispositif en vigueur.

III – Rue des marronniers et du canal à Lacourt Saint Pierre

Cette opération concerne la construction de 4 logements individuels (1 de type 3, 2 de type 4 et 1 de type 5) et l'acquisition et l'amélioration de 2 logements (1 de type 3 et 1 de type 4) situés 49 rue des marronniers et 32 rue du canal à Lacourt Saint-Pierre.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 648 022 € fait apparaître le détail suivant :

	Financement global	4 logements	2 logements
* Prêt PLUS	593 962 €	448 300 €	145 662 €
* Subvention C.I.L.	18 000 €	18 000 €	0 €
* Subvention Etat (arrêtés du 20/12/07)	13 200 €	8 800 €	4 400 €
* Subvention Conseil Général (1)	22 860 €	15 240 €	7 620 €
Total	648 022 €	490 340 €	157 682 €

(1) Dans l'hypothèse où les subventions ne seraient pas accordées, le financement définitif ferait apparaître des fonds propres à due concurrence.

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un volume d'emprunts de 593 962 €.

Les conditions actuelles de ces prêts à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

- Prêt PLUS (pour les 4 logements)	
Montant	448 300 €
Montant garanti	224 150 €
Taux d'intérêt actuariel	4,30 %
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00 %
Préfinancement	0 à 24 mois

- Prêt PLUS (pour les 2 logements)	
Montant	145 662 €
Montant garanti	72 831 €
Taux d'intérêt actuariel	4,30 %
Durée	40 ans
Echéances	annuelles
Taux annuel de progressivité	0,00 %
Préfinancement	0 à 24 mois

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 296 981 €, soit 50 % d'un montant global de 593 962 € sous réserve que la commune de Lacourt Saint-Pierre se porte garante par délibération à hauteur de 50 % de la totalité de l'emprunt souscrit.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer les conventions et les contrats de prêts correspondants.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat :

Construction de 8 logements situés îlot Pierre à Molières

- La garantie du département à hauteur de 50 % soit 190 194,50 € sur une durée de 40 ans pour un prêt PLUS d'un montant de 380 389 € au taux de 4,30 % contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Molières accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;
- Précise également qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 2006, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur un logement, dans le cadre du dispositif en vigueur ;

Construction de 6 logements situés « les logis de la Seyne » à Saint-Etienne-de-Tulmont

- La garantie du département à hauteur de 70 % soit 246 021,30 € sur une durée de 40 ans pour un prêt PLUS d'un montant de 351 459 € au taux de 4,30 % contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Saint-Etienne-de-Tulmont accorde sa garantie à hauteur des 30 % restants ;
- Précise également qu'en application de la délibération du Conseil Général en date du 6 février 2006, le Département exercera auprès de la société un droit de réservation portant sur un logement, dans le cadre du dispositif en vigueur ;

Construction de 4 logements individuels et acquisition amélioration de 2 logements situés 49 rue des marronniers et 32 rue du canal à Lacourt-Saint-Pierre

- La garantie du département à hauteur de 50 % soit 296 981 € pour deux prêts de type PLUS d'un montant global de 593 962 €, l'un d'un montant de 448 300 € (pour les 4logements) sur une durée de 40 ans au taux de 4,30 % et l'autre d'un montant de 145662 € (pour les 2 logements) sur une durée de 40 ans, au taux de 4,30 % contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations ;
- Précise que la commune de Lacourt-Saint-Pierre accorde sa garantie à hauteur des 50 % restants ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions et contrats de prêts correspondants

Adopté à l'unanimité.

Hors de la présence de Monsieur José Gonzalez, Vice-Président du Conseil Général, Président de Tarn-et-Garonne Habitat.

Le Président,